

Le SDA rend publique sa « *Profession de foi* »

Notre secteur connaît une croissance historique depuis 2021, date d'entrée en vigueur du 100 % santé, mais aussi l'apparition d'acteurs se livrant à des activités illégales d'une ampleur sans précédent, au détriment des patients, majoritairement âgés et fréquemment vulnérables.

Afin d'informer tous les audioprothésistes exerçant dans notre pays des objectifs de son action, le Syndicat des audioprothésistes (SDA) a décidé de rendre publique sa « *Profession de foi* ».

Celle-ci détaille les orientations, convictions et objectifs, préconisations et vœux d'évolution, du SDA afin de défendre les intérêts des audioprothésistes, dans le cadre de leur exercice professionnel.

À la veille d'un nouveau renouvellement du Ministre de la Santé et de la prévention, ainsi que de ses collaborateurs, cette « *Profession de foi* » sera utile pour continuer de porter auprès des futurs interlocuteurs les valeurs défendues par le SDA.

Plus que jamais, le SDA estime qu'un exercice éthique et régulé est de l'intérêt de la très grande majorité des audioprothésistes qui s'inscrivent dans ces valeurs, et constitue la condition d'une prise en charge de qualité des personnes malentendantes.

Découvrez en pages 2 et 3 de ce document la « *Profession de foi* » du SDA.

À propos du SDA

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 5 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est présidé par Brice Jantzen depuis septembre 2022.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audiam-Benoit Audition, Audio Libre, Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Voir aussi : www.sdaudio.org - linkedin.com/company/syndicat-audioprothesistes/ - twitter.com/syndicat_audio

Contact Presse

Brice Jantzen - 06 08 57 55 90 - b.jantzen@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr

Profession de foi du Syndicat des audioprothésistes (SDA)

Le SDA ne défend pas les actionnaires.

Le SDA ne défend pas les employeurs.

Le SDA ne défend pas les employés.

Le SDA défend les praticiens dans leur exercice professionnel.

Les déterminants de nos orientations :

- La connaissance de l'ensemble de l'écosystème et de son histoire.
- La lecture de la presse spécialisée, les échanges avec nos confrères audioprothésistes et des autres professions de santé.
- Le travail au quotidien au contact des personnes : le Conseil d'Administration est constitué de diplômés qui ont un exercice hebdomadaire et/ou une expérience de plus de 20 ans.

Nos convictions et objectifs :

- Un métier de la santé, centré sur la prestation, dont le responsable est l'audioprothésiste diplômé.
- Un rôle de l'audioprothésiste amené à s'élargir dans les champs de la prévention et de l'accompagnement des personnes âgées.
- Un exercice déontologique qui respecte les personnes dans le cadre d'une offre de soins en concurrence loyale.
- Une qualité de la prestation assurée par une réglementation claire et précise applicable à tous et contrôlée par les pouvoirs publics.
- L'optimisation maximale du service rendu aux utilisateurs pour limiter les pertes de chances.

Nos préconisations et vœux d'évolution :

- Les modèles d'organisation et de communication des cabinets **dentaires** et officines de **pharmacie** (plutôt que le modèle des magasins d'optique).
- La **réglementation**/régulation par les pouvoirs publics (plutôt que des normes européennes et des audits privés).
- La **lutte contre la fraude** par des signalements nombreux et des actions contentieuses (plutôt que des œillères).
- « **L'aller vers** » les personnes non déplaçables dans un cadre **réglementaire** l'autorisant (plutôt que des camionnettes conduites par des « référents » souvent diplômés d'optique).
- La **publicité** pour la profession et la prestation des audioprothésistes (plutôt que des publicités commerciales avec témoignages, promesses de résultat, primes et cadeaux).
- La valorisation du diplôme d'état et l'accueil des **diplômés européens ayant exercé à l'étranger** (plutôt que des formations ou autorisations d'exercice de complaisance).
- Un **décret de compétence** rappelant l'interdiction des actes aux non-audioprothésistes et ajoutant des actes aux diplômés (plutôt que de la délégation de tâche non autorisée).
- Le **dépistage** des troubles de l'audition organisé par les pouvoirs publics (plutôt que les démarchages commerciaux sous couvert de « repérage »).
- La création d'un **ordre** des audioprothésistes (plutôt que la judiciarisation des litiges).

Que vous soyez employeur ou employé vos destins sont liés. L'un ne peut rien sans l'autre, chacun peut au cours de sa carrière être successivement l'un ou l'autre voire les deux à la fois ! Alors qu'un gérant peut exercer ses fonctions en changeant de secteur et passer de l'automobile à l'audioprothèse... Un audioprothésiste le reste toute sa carrière sauf à ne plus exercer. Ainsi tous les audioprothésistes partagent le même intérêt à préserver **l'essence du métier**.

Y a-t-il un autre syndicat pour **vous représenter en tant qu'audioprothésiste** ?

Vous êtes employé, pensez-vous que les actionnaires doivent vous dicter votre conduite de professionnel de santé ?

Vous êtes employeur, pensez-vous résister aux fonds d'investissements et à leurs stratégies multinationales ?

L'alternative financiarisée amènerait à la « consolidation » du secteur à court terme c'est-à-dire un oligopole de quelques entreprises (inter-)nationales.

Si elle est bénéfique aux audioprothésistes qui cèdent leur affaire, elle présente le risque pour les autres diplômés d'une réduction du métier à une pratique de vendeur spécialisé réalisant des objectifs chiffrés.

Notre action doit être guidée par les objectifs à long terme de santé publique et l'intérêt pour la profession de rester à l'intersection du conseil, du soin, de l'accompagnement et de la technique.

Ne nous laissons pas aveugler par la peur, l'impatience ou la colère et construisons notre avenir sereinement et méthodiquement.

Plus nous serons nombreux au SDA plus cette approche aura de poids.

Merci de votre lecture et de votre soutien.

Vous êtes audioprothésiste (et n'avez encore pas adhéré en 2024) ?

[Adhérez au SDA !](#)
